



Contrat Oeufs

Exemplaire 1/3 pour l'Adhérent.

Contrat d'engagement :

L'association a pour but de maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes, de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable en fournissant **des œufs**, écologiquement sains et socialement équitables, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.

Les consommateurs pré financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions).

En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent **partenaires**. L'AMAP permet à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et de participer à des ateliers pédagogiques sur les fermes des producteurs engagés.

Les Contractants :

Le producteur

Audrey GAUDIN
Le Petit Montergon
49220 Brain sur Longuenée
07 48 77 52 67

Producteur Bio.

Le consom'acteur adhérent de l'AMAP

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Tél. :
Mail :

Termes du contrat :

Il est proposé toutes les quinzaines des œufs par 6, 12, 18 ou 24. **Chacun apporte ses boîtes à œufs.**

Il vous est demandé de choisir le contrat correspondant au nombre d'œufs souhaités en remplissant le tableau dans AMAPJ.

Pour des raisons de meilleur suivi comptable, cette somme sera versée au moment de l'engagement sous la forme de **1, 2 ou 3 chèques** émis à l'ordre de **Audrey Gaudin** et datés du jour de la signature de ce contrat.

Les chèques seront encaissés aux dates suivantes :

1^{er} chèque : date de signature du contrat 2^{ème} chèque : Mai 3^{ème} chèque : Septembre

Le producteur et/ou le tuteur seront présents pour la livraison **le mardi de 18h00 à 19h00 sous le préau de la MCL à Cantenay-Epinard.**

Les consom'acteurs qui seraient dans l'incapacité de venir prendre la livraison des produits commandés doivent s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne Amapienne ou non.

Résiliation du contrat :

Toute résiliation du présent contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau de l'AMAP Les Basses Vallées.

Signatures, précédées de la date et de la mention « Lu et approuvé »

Fait le :

Le producteur

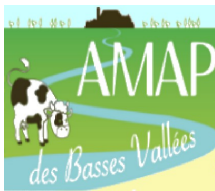
Le consom'acteur

Contact du Tuteur :

Xavier Bourgeois - 07 52 72 45 42
xbourgeois@club-internet.fr

Contact AMAP :

amap.bv@gmail.com
<http://www.amap-bassesvallees.fr/>



Contrat Oeufs

Exemplaire 2/3 pour le Producteur.

Contrat d'engagement :

L'association a pour but de maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes, de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable en fournissant **des œufs**, écologiquement sains et socialement équitables, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.

Les consommateurs pré financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions).

En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent **partenaires**. L'AMAP permet à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et de participer à des ateliers pédagogiques sur les fermes des producteurs engagés.

Les Contractants :

Le producteur

Audrey GAUDIN
Le Petit Montergon
49220 Brain sur Longuenée
07 48 77 52 67

Le consomm'acteur adhérent de l'AMAP

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Tél. :
Mail :

Producteur Bio.

Termes du contrat :

Il est proposé toutes les quinzaines des œufs par 6, 12, 18 ou 24. **Chacun apporte ses boîtes à œufs.**

Il vous est demandé de choisir le contrat correspondant au nombre d'œufs souhaités en remplissant le tableau dans AMAPJ.

Pour des raisons de meilleur suivi comptable, cette somme sera versée au moment de l'engagement sous la forme de **1, 2 ou 3** chèques émis à l'ordre de **Audrey Gaudin** et datés du jour de la signature de ce contrat.

Les chèques seront encaissés aux dates suivantes :

1^{er} chèque : date de signature du contrat 2^{ème} chèque : Mai 3^{ème} chèque : Septembre

Le producteur et/ou le tuteur seront présents pour la livraison **le mardi de 18h00 à 19h00 sous le préau de la MCL à Cantenay-Epinard.**

Les consomm'acteurs qui seraient dans l'incapacité de venir prendre la livraison des produits commandés doivent s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne Amapienne ou non.

Résiliation du contrat :

Toute résiliation du présent contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau de l'AMAP Les Basses Vallées.

Signatures, précédées de la date et de la mention « Lu et approuvé »

Fait le :

Le producteur

Le consomm'acteur

Contact du Tuteur :

Xavier Bourgeais - 07 52 72 45 42
xbourgeais@club-internet.fr

Contact AMAP :

amap.bv@gmail.com
<http://www.amap-bassesvallees.f>



Contrat Oeufs

Exemplaire 3/3 pour l'AMAP.

Contrat d'engagement :

L'association a pour but de maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes, de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable en fournissant **des œufs**, écologiquement sains et socialement équitables, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.

Les consommateurs pré financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions).

En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent **partenaires**. L'AMAP permet à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et de participer à des ateliers pédagogiques sur les fermes des producteurs engagés.

Les Contractants :

Le producteur

Audrey GAUDIN
Le Petit Montergon
49220 Brain sur Longuenée
07 48 77 52 67

Producteur Bio.

Le consom'acteur adhérent de l'AMAP

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Tél. :
Mail :

Termes du contrat :

Il est proposé toutes les quinzaines des œufs par 6, 12, 18 ou 24. **Chacun apporte ses boîtes à œufs.**

Il vous est demandé de choisir le contrat correspondant au nombre d'œufs souhaités en remplissant le tableau dans AMAPJ.

Pour des raisons de meilleur suivi comptable, cette somme sera versée au moment de l'engagement sous la forme de **1, 2 ou 3** chèques émis à l'ordre de **Audrey Gaudin** et datés du jour de la signature de ce contrat.

Les chèques seront encaissés aux dates suivantes :

1^{er} chèque : date de signature du contrat 2^{ème} chèque : Mai 3^{ème} chèque : Septembre

Le producteur et/ou le tuteur seront présents pour la livraison **le mardi de 18h00 à 19h00 sous le préau de la MCL à Cantenay-Epinard.**

Les consom'acteurs qui seraient dans l'incapacité de venir prendre la livraison des produits commandés doivent s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne Amapienne ou non.

Résiliation du contrat :

Toute résiliation du présent contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau de l'AMAP Les Basses Vallées.

Signatures, précédées de la date et de la mention « Lu et approuvé »

Fait le :

Le producteur

Le consom'acteur

Contact du Tuteur :

Xavier Bourgeois - 07 52 72 45 42
xbourgeois@club-internet.fr

Contact AMAP :

amap.bv@gmail.com
<http://www.amap-bassesvallees.fr/>